

Promotion des transports publics

Utiliser les transports publics plutôt que la voiture est l'un des moyens les plus efficaces pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la mobilité des Vaudoises et Vaudois. La communication, le développement des infrastructures, le subventionnement des titres de transport ou le développement de l'offre sont autant d'actions possibles sur lesquelles les communes disposent de compétences et de marges de manœuvre afin d'activer ce levier à son plein potentiel.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Objectifs

Valoriser l'offre de transport public existante

Rendre plus accessibles les transports publics

Contribuer à l'efficacité et l'attractivité des transports publics

Faciliter la vie quotidienne de la population.

3 bonnes raisons de le faire

Offrir à la population des solutions de mobilité attractives

Participer à l'attractivité du réseau de transports publics c'est offrir à la population une solution de déplacement alternative et économique.

Contribuer à réduire les nuisances sur le territoire communal (et au-delà)

Moins de trafic routier, c'est une sécurité renforcée pour tous les usagers et usagères de l'espace public, notamment les personnes vulnérables comme les enfants sur le chemin de l'école. C'est aussi moins de pollution, de bruit, de congestion et donc un territoire communal plus attractif et un cadre de vie fortement amélioré pour la population.

Favoriser l'autonomie des personnes non motorisées

Plus l'offre en transport public est utilisée, plus il est possible de la développer et donc d'offrir des solutions de déplacement aux personnes sans alternative.

Marche à suivre

1. Diagnostic et analyse du besoin

- Analyser l'offre en transport public sur le territoire communal et ses conditions d'accès ;
- Collecter les besoins de la population et les prioriser ;
- Analyser les mesures organisationnelles mises en place au niveau communal pour promouvoir les transports publics et faciliter leur accès et usage.

2. Identifier les mesures permettant de promouvoir et soutenir l'usage des transports publics :

- Valorisation de l'offre existante ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement de l'offre ;
- Subvention des titres de transport.

Pour les différentes étapes, les communes peuvent s'appuyer sur les entreprises de transport desservant leur territoire, sur les services cantonaux ou sur des bureaux d'étude spécialisés dans la mobilité

Légende des icônes

Description

Diagnostic et analyse du besoin

a. Analyser la desserte en transports publics sur le territoire communal et ses conditions d'accès

- Qualité de la desserte : destination des lignes, cadences, amplitudes horaires, localisation des arrêts, couverture du territoire communal ;
- Freins à une utilisation accrue des transports publics ;
- Communication sur l'offre ;
- Aspects sécuritaires et qualitatifs des espaces d'accueil, y compris services complémentaires (B+R, P+R, commerces) ;
- Cheminements à pied et à vélo vers les arrêts ;
- Modalités d'achat de titres de transports (subventions, lieu de vente).

b. Identifier les besoins de la population et les prioriser

- Besoins des habitants : principales destinations pour le travail ou les loisirs, achats et horaires.

c. Analyser les mesures organisationnelles pour promouvoir les transports publics

- Identification du répondant communal pour les transports publics ;
- Participation de la commune à la consultation annuelle des horaires de transports publics ;
- Transport des écoliers par les lignes de transport public ;
- Incitation à l'utilisation des transports publics pour les activités communales ;

Planification et réalisation des mesures

Identifier les besoins d'amélioration et les prioriser, en s'aidant de la liste de mesures (non exhaustive) ci-dessous :

a. Valoriser l'offre existante

- Informer régulièrement la population sur les offres de transports publics (ex : les offres estivales ou ponctuelles), les modifications d'offre en lien avec la consultation des horaires ;
- Organiser des ateliers pour apprendre à utiliser les transports publics (ex : ateliers « Être et rester mobile » proposés par l'ATE).

b. Développer les infrastructures

- Aménager de manière qualitative les arrêts de bus, y compris les équipements (parking à vélos, abribus, poubelles, éclairage) ;
- Aménager de manière qualitative les cheminements piétonniers et cyclables d'accès aux arrêts de bus et gares (voir [fiche 16](#)) ;
- Aménager des interfaces de transport fonctionnelles et qualitatives aux nœuds de transport public (cheminements piétonniers facilitant le passage des bus aux trains, parking à vélos, P+R, etc.) ;
- Aménager la voirie de manière à favoriser la progression des transports publics.

c. Développer l'offre

- Organiser et financer un transport public local communal ou intercommunal (si un potentiel de développement a été identifié) ;
- Financer des courses supplémentaires sur les lignes régionales traversant le territoire communal, en accord et via les commanditaires (Canton).

d. Subventionner les titres de transport

- Subventionner ou financer des billets et abonnements ;
- Acheter des abonnements « tout établissement » par le biais de Mobilis et des associations scolaires intercommunales, permettant à tous les écoliers de l'établissement de se déplacer dans l'ensemble des zones de ce dernier.

Soutien

Subventions cantonales

[Subventions au trafic local selon la Loi sur la mobilité et les transports publics, art. 6](#)

[Subventions cantonales dans le cadre de la Stratégie cantonale des interfaces.](#)

Soutien technique

Pour les différentes étapes, les Communes peuvent s'appuyer sur les entreprises de transport desservant leur territoire, sur les services cantonaux ou sur des bureaux d'étude spécialisés dans la mobilité.

Exemples

La [commune de Daillens](#) propose un soutien financier aux abonnements en transports publics.

La [commune d'Etoy](#) aménage des réseaux de qualité et contribue au développement de l'offre de transports publics.

Pour plus d'actions : [base de données des bonnes pratiques climat et durabilité.](#)

Plus d'informations

[Le réseau de bus vaudois](#)

[Horaires en vigueur et projets d'horaire](#)

[Tarifs des transports publics dans le Canton de Vaud](#)

[Guichet cartographique cantonal](#)

[Loi sur la mobilité et les transports publics](#)

[Vade-mecum à l'attention des communes vaudoises](#)



Personne de contact

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) -
Division Management des Transports
Info.dgmr@vd.ch – Tél. 021 316 73 75
www.vd.ch/dgmr